

DÉLÉGATION DES PAYS DE L'ADOUR

https://paysdeladour.secours-catholique.org

En 2021, faire un don n'a jamais été aussi bon!



ÉCONOMIE SOLIDAIRE

25/10/2021

Jusqu'au 31 décembre, profitez d'une défiscalisation majorée de votre don : dans la limite d'un don à 1000€, bénéficiez de 75% de déduction fiscale (contre 66% en temps hors-Covid) !

Les dons à des associations qui assurent la fourniture gratuite de nourriture ou de soins médicaux ou qui favorisent le logement de personnes en difficulté, en France et à l'étranger, bénéficient d'une réduction d'impôt correspondant à 75 % des versements retenus dans une certaine limite. En raison du contexte socioéconomique défavorable, l'article 187 de la Loi de finances pour 2021 proroge le relèvement à 1 000 € de ce plafond jusqu'au 31 décembre 2021. Cet avantage fiscal a été appliqué une première fois à titre exceptionnel pour l'imposition des revenus de l'année 2020, il est donc reconduit pour l'imposition des revenus de l'année 2021. (www.service-public.fr)

En versant 250€ au Secours Catholique, vous soutenez notre association à hauteur de 1000€!

En 2021 : Je donne!

https://paysdeladour.secours-catholique.org/notre-actualite/en-2021-faire-un-don-na-jamais-ete-aussi-bon